

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN		x	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		x	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	Jacques CONVERT
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Laurent LAVAISIERE

Muriel BORRELY-DUBINI

Olivier VERDENAL

Aurore FRAISSE

Directrice du CIAS Grand Lac

Directeur Général des Services

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Directeur financier de Grand Lac

Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 20 février 2026.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 5 mars 2026 a été transmis le 20 février 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 5 mars 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,
André GRANGER



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260305-DEL18232-DE
Bureau d'appui juridique 01 76 99 71 86

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 1

Année : 2026

Exécutoire le : 11 MARS 2026

Publiée/Notifiée le : 11 MARS 2026

Visée le : 10 MARS 2026

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de nommer un(e) secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

Le Conseil d'administration propose de désigner : André GRANGER

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la désignation de André GRANGER en tant que secrétaire de séance

-	Conseillers en exercice :	25
-	Présents :	15
-	Présents et représentés :	16
-	Votants :	16
-	Pour :	16
-	Contre :	0
-	Abstentions :	0
-	Blancs :	0

Aix-les-Bains, le 5 mars 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
André GRANGER

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260305-DELIB232-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Acte à classer**DELIB232****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**> **AR reçu** <**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-10T10-50-35.00 (MI268150262)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20260305-DELIB232-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Désignation d'un secrétaire de séance**Date de décision :** 05/03/2026**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.3. Autres**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [1 DELIB Désignation du secrétaire de séance.PDF](#) **Multicanal :** Non**Pièces jointes :**[2026-03-05 Page de garde Conseil d'administration.PDF](#) **Type PJ :** 99_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/03/26 à 10:50

Par **BORRELY DUBINI ID Muriel****Transmis**

Date 10/03/26 à 10:50

Par **BORRELY DUBINI ID Muriel****Accusé de réception**

Date 10/03/26 à 10:55